

« J'envisage de planter ma

La patience de M^{me} Blondeau a atteint ses limites. Voilà plus d'une décennie que cette habitante, dont la maison, sise au numéro 63 a pignon sur le boulevard Fayol, se bagarre contre les pouvoirs publics pour être dédommée du préjudice subi par le rétrécissement de la chaussée devant son domicile, rendant son accès très dangereux.

« C'est un vrai coupe-gorge » raille-t-elle. Depuis dix ans, cette administrée n'a de cesse de dénoncer l'enfer de son quotidien. Elle a d'abord milité au sein d'associations avant de s'entourer des conseils d'un avocat. Mais rien ne bouge : les pouvoirs publics se renvoient la balle et le tribunal administratif de Lyon vient de la débouter (lire encadré) de son recours déposé en 2009.

« J'ai épuisé toutes les voies légales »,

« J'ai épuisé toutes les voies légales. Je suis arrivée au bout du bout »

M^{me} Blondeau, administrée

tonne-t-elle. Je suis arrivée au bout du bout. Et de menacer de porter plainte contre l'inertie des pouvoirs publics. « J'envisage de planter ma voiture au milieu du boulevard Fayol et bloquer la circulation. Je ferai appel à un huissier pour qu'il constate « l'entrave volontaire à la circulation ». S'il faut faire le buzz pour être entendue, croyez-moi, je suis prête. Je vais aussi déposer plainte contre le préfet, le conseil départemental, tous ceux qui se moquent de moi depuis 10 ans ».

Accéder chez elle relève du parcours du combattant

Pourquoi la vie de M^{me} Blondeau a-t-elle basculé dans le « cauchemar » il y a une décennie ? Parce que sa maison s'est retrouvée en face du nouvel accès de l'enseigne Leclerc, dont le magasin a été agrandi. Depuis l'extension du supermarché en 2005, dont l'entrée et la sortie se font directement sur le boule-



■ Le portail de M^{me} Blondeau est situé en face de l'accès du centre Leclerc et alors que c'est totalement interdit. Sortir de chez M^{me} Blondeau relève du parcours du combattant. Entrer directement dans sa propriété, il est impossible de le faire en une seule

vard Fayol, le quotidien de cette riveraine a été bouleversé.

Avant que l'entrée du magasin soit déplacée, elle bénéficiait d'une bande de trois mètres de large devant son portail, ce qui lui laissait toute latitude d'entrer et sortir son véhicule en toute sécurité ou tout simplement manœuvrer de son garage. Sauf que pour permettre l'accès au magasin, un aménagement de la voirie a été nécessaire. Le trottoir a été raboté. Il est réduit comme une peau de chagrin : il ne subsiste plus que 80 cm contre trois mètres auparavant. Depuis dix ans, elle vit en enfer et le fait seulement de vouloir entrer ou sortir de chez elle en voiture relève du parcours du combattant. Une mission presque impossible. « Tous les jours,

on se sent en danger avec ce flux incessant de véhicules ». M^{me} Blondeau en a recensé aux heures de pointe 60 à la minute devant son portail. « Mon quotidien est devenu insupportable et ma maison invendable. Je n'ai surtout pas envie de la brader », tonne la propriétaire.

Une maison évaluée à moins de 100 000 euros

Et de regretter d'avoir investi plus de 250 000 € de travaux d'aménagement pour permettre à sa maman qui se déplaçait en fauteuil roulant de le faire en toute sécurité. « Si j'avais su avant » peste-t-elle. Aujourd'hui, son bien a été estimé à moins de 100 000 euros par une agence immobilière. Pourtant M^{me} Blondeau n'est pas restée les bras croisés durant toutes ces années. Elle était adhérente d'Arzicop, une association créée en 2002 dont l'objet était de veiller à la défense des intérêts de ses membres et des riverains de la zone commerciale des Prairies « Du jour au lendemain, j'ai découvert que l'accès du magasin se ferait devant chez moi, je n'ai pas eu mon mot à dire ». Elle a aussi présidé une année aux destinées de l'association de défense des riverains du boulevard Fayol. Avant de mener son combat, seule, en déposant un re-

Le boulevard Fayol noyé par un flux de voitures toujours aussi important

Le quotidien des riverains dont la maison d'habitation est en bordure de la RD 500, dans la partie haute du boulevard Fayol, n'est pas une sinécure en raison de la densité du trafic routier et des nuisances sonores et olfactives générées. La vie des habitants qui résident dans la partie basse du même boulevard

place Ferrer) n'est pas de tout repos, avec le passage de voitures toujours plus nombreuses dans ce secteur. Deux décisions ont contribué à nourrir ce flux de véhicules durant ces dernières années : la fermeture de la bretelle d'autoroute sous le tunnel de la RN 88 vers le commissariat de police et l'agran-

1200023 14 Mai 2016

oiture au milieu du



ns automobilistes, qui viennent de l'enseigne, n'hésitent pas à tourner à gauche, du combattant tant le trottoir a été rétréci et la visibilité est nulle. Quant à vouloir à moins de manœuvrer... Avec la file de voitures qui attend. Photo Philippe VACHER

Jugé une 2^e fois au tribunal administratif

Après une longue attente de plus de six ans, le recours de M^{me} Blondeau auprès du tribunal administratif de Lyon a été jugé le 8 septembre dernier. La juridiction, dans son délibéré, estime que la requérante n'a subi aucun préjudice à la suite de la modification de la voie par le conseil départemental. « C'est une aberration » tonne Me Valentin, son conseil. Le tribunal n'a même pas pris le temps de consulter toutes les pièces du dossier ». Avec l'accord de sa cliente, l'avocate a fait appel de cette décision. « J'ai bon espoir que le préjudice subi par M^{me} Blondeau depuis toutes ces années soit reconnu, plaide M^e Valentin. En recours, les jurés vont aller plus en détail dans le dossier. Et dans ce dernier, il est impossible de ne pas reconnaître que la réduction de l'emprise du trottoir n'a pas causé de nombreux préjudices à ma cliente : dépréciation de son bien, pollution sonore, insécurité permanente pour entrer ou sortir de chez elle... »

Côté jardin, un

En 2012, M^{me} Blondeau apprend que la maison, sise 59, rue boulevard Fayol a été rachetée par une SCI, qui dépose aussi un permis de construction pour la réalisation de trois logements dans la continuité, impasse du Buisson. Le nouveau bâtiment sort vite de terre et culmine à près de douze mètres de hauteur avec des balcons qui ont pignon sur le jardin de M^{me} Blondeau. Cette dernière a tenté de contester sa légalité. En vain, la construction respecte les règles du PLU. « Ces logements dénaturent encore plus ma maison, j'ai l'impression de ne plus avoir d'intimité, je n'ai vraiment pas besoin de ça pour que mon bien soit déprécié davantage. Pendant plusieurs mois, la maison sise au 59 bd Fayol, a été squattée. « Faute de gouttières et de chéneaux, l'eau de pluie a provoqué un débordement des eaux chez ma voisine » raconte M^{me} Blondeau. Jean-Paul Chartier précise que la SCI a fait faillite, ce qui explique que le chantier soit resté au point mort durant longtemps. « Aujourd'hui, la situation semble se décanter puisqu'un logement vient d'être vendu et est habité ».

boulevard Fayol »

« Un îlot central plus contraignant éviterait que les automobilistes tournent à gauche »

Jean-Paul Chartron, adjoint à l'urbanisme



■ François MENDES

L'adjoint à l'urbanisme n'ignore pas la dangerosité du secteur, héritage du mandat Cinieri. Il précise que la ville a confié une étude à une société pour mesurer le trafic sur la partie basse (du rond-point de Leclerc jusqu'à l'école du Mas) du boulevard Fayol. « Cette étude de comptage, réalisée sur plusieurs jours de la semaine a permis de constater que le seul moyen d'améliorer la circulation sur la partie basse serait de créer la déviation. On le savait déjà sur la partie haute, mais c'est aussi le cas sur la partie basse. Il est donc urgent que la déviation se fasse pour réduire le flot de voitures. »

Jean-Paul Chartron préconise aussi « l'édification d'un îlot central plus contraignant devant le portail de M^{me} Blondeau, qu'il puisse éviter que les automobilistes tournent à gauche, ce qui est totalement interdit ». L'adjoint estime que « l'aménagement d'une bordure centrale est une solution possible mais qui doit être chiffré et validé par les services du conseil départemental ». Quant à refaire les

trottoirs à l'identique de ce qu'il existait avant 2005, l'éventualité semble guère réalisable à moins que l'enseigne Leclerc revoie ses entrées. L'adjoint à l'urbanisme précise par ailleurs que la municipalité a versé un dédommagement de 10 000 € à M^{me} Blondeau en 2012 « pour qu'elle fasse installer un portail automatique avec une ouverture latérale, pilotée par une télécommande ». La principale intéressée a refusé cette solution. « Je n'ai pas touché cet argent, arguait-elle. J'ai demandé un devis des travaux et cela me coûterait près de 25 000 euros. Dans cette affaire où je suis une victime, j'ai déjà assez perdu d'argent, de temps et d'énergie »,

e vue gâchée par des logements



■ En 2012, une SCI a racheté la maison, 59, boulevard Fayol, mais le chantier a été stoppé en raison d'un dépôt de bilan. M^{me} Blondeau nous montre les cheneaux qui ont été bricolés après que l'eau de pluie se soit infiltrée dans la maison attenante, provoquant un dégât des eaux. Photo Philippe VACHER